

COMPTE-RENDU DE SEANCE

DU 11 Avril 2018

L'an deux mil dix huit, le onze avril à 20h30, le Conseil Municipal de Fontaine-le-Port dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Béatrice MOTHRE, Maire.

L'affichage de la convocation a été fait le 06 avril 2018.

Présents :

Mme MOTHRE, M. DESARTHE, Mme HEUZÉ, M. ROCHE, M. DORÉ, M. GUILLOT, Mme HENRIET, Mme TESSIER

Excusés :

M. CHMIEL

Mme KECHICHIAN a donné pouvoir à Mme KECHICHIAN

M. PIGOT a donné pouvoir à M. DESARTHE

Absent :

M. CEDILLE

Secrétaire de séance :

Mme Cécille TESSIER

Mme le Maire ouvre la séance et demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour : Intégration des résultats de l'excédent Spanc et Pays de Seine.

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU

Le compte-rendu du 14 février 2018 est approuvé à l'unanimité

II – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017

Mme le Maire présente au Conseil Municipal les résultats du compte de gestion pour l'année 2017.

Le montant des titres à recouvrer et des mandats émis au cours de l'année 2017 est conforme aux écritures de l'ordonnateur :

INVESTISSEMENT

● — Dépenses : 897 233.30 €

● — Recettes : 977 261.82 €

Excédent d'exercice : 80 028.52 €

FONCTIONNEMENT

●——Dépenses : 638 031.60 €

●——Recettes : 883 999.53 €

Excédent d'exercice : 245 967.93 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le compte de gestion 2017

III – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Suite à l'adoption du compte de gestion 2017 dressé par la Trésorière, Mme le Maire laisse la présidence à M. Xavier DESARTHE, 1^{er} Adjoint, pour présenter le compte administratif de la commune.

M. DESARTHE indique que les résultats sont à l'identique des comptes produits par le comptable.

INVESTISSEMENT

●——Dépenses : 897 233.30 €

●——Recettes : 977 261.82 €

Excédent d'exercice : 80 028.52 €

FONCTIONNEMENT

●——Dépenses : 638 031.60 €

●——Recettes : 883 999.53 €

Excédent d'exercice : 245 967.93 €

VOTE HORS DE LA PRESENCE DU MAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le compte administratif 2017

IV – INTEGRATION DES RESULTATS EXCEDENT SAPNC ET PAYS DE SEINE

Mme le Maire présente au Conseil Municipal les résultats de la dissolution de la communauté de communes du Pays de Seine et propose de les intégrer au budget 2018 :

SPANC

Recettes d'investissement 001 13 133.67 €

Recettes de fonctionnement 002 71.06 €

BUDGET PRINCIPAL

Recettes d'investissement 001 25 269.35 €

Recettes de fonctionnement 002 161 692.51 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'intégration des excédents du budget Spanc et du budget principal de la communauté de communes du Pays de Seine

V – AFFECTATION DU RESULTAT

Sous la présidence du Maire, le Conseil Municipal procède à l'affectation du résultat de l'exercice 2017 :

Affectation de l'excédent de fonctionnement au compte RF 002 **58 832.40 €**

Affectation de l'excédent de fonctionnement au compte RI 1068 **750 000.00 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'affectation du résultat 2017

VI – VOTE DES TAUX 2018

Madame le Maire explique que le budget a été calculé au plus juste, les contrats ont été revus, les dépenses surveillées de près, les subventions demandées afin de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2018 :

Taxe d'habitation 12,98 %

Taxe foncière bâti 18,48 %

Taxe foncière non bâti 44,67 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE les taux d'imposition 2018

VII – VOTE DU BUDGET

Mme le Maire donne lecture du projet du budget de la commune tel qu'il a été préparé et qui s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes de :

Section d'investissement 1 345 081.61 €

Section de fonctionnement 896 606.40 €

Elle énumère les subventions versées aux associations et précise que trois d'entre elles ont été diminuées au vu des budgets et du solde restant. Ces diminutions ne sont pas des pénalités quant aux résultats financiers et permettront d'effectuer des achats qui seront mis en commun (barnums, vitrines ...).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le budget 2018

VIII – INFORMATIONS DIVERSES

Mme le Maire,

- Rappelle que la commune de Fontaine le Port a été incluse dans une Zone Unique composée de 14 communes au sein de la CC Brie des Rivières et Châteaux lors du regroupement des communautés de communes (loi NOTRE) pour ce qui concerne la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour 2017.

Mails, courriers et autres échanges de documents ont été adressés à Mr le Président de la CCBRC, au Vice Président en charge de la collecte et du tri ainsi qu'au SMITOM et SMICTOM.

Informe que le taux de la TEOM doit être voté avant le 1^{er} octobre pour être appliqué l'année suivante.

A transmis à la CCBRC les bases et taux d'imposition communaux en demandant l'ouverture d'une zone spécifique pour Fontaine le Port afin que s'appliquent le dernier taux de 7,99 %.

Les montants financiers dus au titre de la collecte et du tri pour Fontaine le Port parviendront en CCBRC et seront révisés (en + ou -).

Le Président de la CC Brie des Rivières et Châteaux mettra en délibéré au conseil communautaire avant fin septembre 2018 pour une application en 2019.

Par ailleurs 3 autres communes ont été incluses comme Fontaine le Port dans cette zone unique.

➤ **Informe de la commémoration du 8 mai,**

– Messe à l'Eglise Saint Martin à 9 h – suivi du dépôt de gerbes au Monument.

➤ **Tient à remercier sincèrement Mme PAUCHET pour son efficacité et son sérieux pour l'ensemble du travail effectué pour les finances communales,** chose qui n'était pas simple puisqu'il a fallu gérer la dissolution du Pays de Seine, les dossiers de construction de la nouvelle cantine / garderie, la préparation du budget sans compter le travail courant de comptabilité.

La séance est levée à 22h05.

Le Maire,

Béatrice Mothré